

Monsieur Le Président Communauté de communes de Val de Gâtine Place Porte Saint Antoine 79220 CHAMPDENIERS

Référence. : DG/AB Dossier suivi par Arthur BODIN arthur.bodin@pays-gatine.fr

Objet : Avis sur le projet de modification de droit commun n°2 du PLUi de Sud-Gâtine

Monsieur le Président,

Nous vous remercions pour la transmission de votre dossier de révision du PLUi de Sud-Gâtine, réceptionné le mardi 11 février 2025.

Nous avons bien pris connaissance du dossier et n'avons pas de remarques particulières à formuler.

En effet, cette révision vise à permettre le développement des secteurs stratégiques et de l'emploi des communes concernées, mais aussi de préserver la trame bocagère du territoire ainsi que la transition énergétique des territoires.

Nous notons plusieurs éléments au regard des documents transmis :

- Les modifications du règlement écrit concernant les dispositifs de production d'énergie renouvelable ainsi que la mise en place de STECAL afin de permettre le développement de l'activité économique et agricole du territoire. Ces dispositions sont autorisées au regard du code de l'urbanisme et compatibles avec les dispositions du DOO du SCoT du Pays de Gâtine.
- Les modifications de changement de destination afin de permettre la construction spécifique de bâtis en zone N, habituellement non autorisé.
- Les modifications de zonage, liée d'une part à des erreurs graphiques afin réajuster l'emprise des bâtiments et le contour parcellaire actuel. Mais aussi afin de permettre le développement d'activités ou la production d'énergie en changeant le type de zonage. (Exemple : Zone A vers Npv pour mettre en place un parc photovoltaïque au sol)

- La prise en compte des enjeux d'insertion paysagère dans l'installation de nouveaux bâtiments agricoles.
- L'augmentation des linéaires de haies protégées au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme.

Ainsi, ces différents éléments n'appellent aucune remarque particulière.

Veuillez croire, Messieurs le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Didier GAILLARDPrésident du PETR du Pays de Gâtine